



Note de service

Date : Le 10 février 2014

À l'attention de : Doyennes et doyens, facultés d'éducation

De la part de : Michael Salvatori, EAO
Chef de la direction et registraire

Objet : **Dispositions transitoires touchant aux étudiantes et étudiants inscrits à un programme de formation à l'enseignement**

En juillet 2013, je vous ai envoyé la note de service ci-jointe, laquelle décrit les répercussions de la mise en œuvre du programme de formation à l'enseignement prolongé sur les personnes actuellement inscrites à un programme de formation à l'enseignement, et plus particulièrement à un programme concurrent ou en plusieurs parties.

En fait, l'objet de nos modifications réglementaires tiendra compte aussi des personnes inscrites à certains programmes consécutifs de formation à l'enseignement. Le règlement déposé inclura des dispositions supplémentaires expliquant qu'un postulant voulant devenir membre de l'Ordre qui, au 31 août 2014, a été admis à un programme de formation professionnelle agréé par l'Ordre à cette date et qui, le 31 août 2015, n'a pas terminé son programme mais y est toujours inscrit et en a suivi au moins la moitié, sera admissible à présenter une demande d'inscription à l'Ordre et sa demande sera évaluée en fonction des exigences en vigueur au début de son programme. Il devra toutefois terminer son programme et obtenir l'autorisation d'enseigner avant le 1^{er} septembre 2022.

Évidemment, cette disposition transitoire est sujette à la disponibilité des cours et programmes universitaires et à toute autre exigence réglementaire en place concernant la certification du personnel enseignant.

Je vous remercie de bien vouloir communiquer cette information aux étudiantes et étudiants en enseignement touchés par la transition vers le programme prolongé.

Nous invitons les étudiants à consulter notre site (www.oceo.ca) pour obtenir les renseignements les plus à jour.

Si vous avez des questions concernant la mise en œuvre du programme de formation à l'enseignement prolongé, veuillez communiquer avec Michelle Longlade, EAO, directrice de la Division des normes d'exercice et de l'agrément, par courriel à mlonglade@oeeo.ca ou par téléphone au 416-961-8800, poste 870 (sans frais en Ontario : 1-888-534-2222).

Sincères salutations.

Michael Salvatori, EAO
Chef de la direction et registraire

PJ

CC : Peter Gooch, Conseil des universités de l'Ontario
Michelle Longlade, EAO
David Tallo
Linda Zaks-Walker, EAO